
Présidence : Macédoine du Nord

1407^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 19 janvier 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 15

2. Président : Ambassadeur I. Djundev

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président et des délégations ont exprimé leurs condoléances à l'Ukraine à la suite du décès du Ministre ukrainien de l'intérieur, S. E. M. Denis Monastyrsky, et d'autres hauts fonctionnaires dans un accident d'hélicoptère qui s'est produit le 18 janvier 2023 à Brovary (Ukraine). Des condoléances ont été transmises également aux familles d'un certain nombre d'enfants qui ont perdu la vie au sol à la suite de cet accident.

Le Président a souhaité la bienvenue au Conseil permanent au nouveau Représentant permanent du Portugal auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Pedro Numo Bárto.

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/42/23 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE À LA RECOMMANDATION D'ADOPTER UNE DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1458 (PC.DEC/1458) relative à la recommandation d'adopter une décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE,
S. E. M^{me} THÓRDÍS KOLBRÚN REYKJÖRD GYLFADÓTTIR, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRE DE L'ISLANDE

Président, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (PC.DEL/56/23 OSCE+), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/59/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/40/23), Royaume-Uni, Géorgie (PC.DEL/66/23 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/44/23), Türkiye (PC.DEL/55/23 OSCE+), Ukraine, Norvège (PC.DEL/43/23), Liechtenstein (PC.DEL/41/23 OSCE+), France (PC.DEL/51/23 OSCE+), Suisse (PC.DEL/57/23 OSCE+), Azerbaïdjan, Irlande (PC.DEL/62/23), Arménie (PC.DEL/64/23), Serbie

Point 3 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Président, Ukraine (PC.DEL/54/23), Islande (également au nom du Danemark, de l'Estonie de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège et de la Suède) (PC.DEL/61/23 OSCE+), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/60/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/46/23), Royaume-Uni (PC.DEL/45/23 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/53/23 OSCE+), Canada, Suisse (PC.DEL/58/23 OSCE+), Albanie (PC.DEL/47/23 OSCE+), Pologne (PC.DEL/48/23 OSCE+), Secrétaire Général (SEC.GAL/12/23 OSCE+), Fédération de Russie, Suède Union Européenne, Allemagne

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Provocations dangereuses auxquelles le régime de Kiev se livre avec le soutien de l'alliance occidentale d'États participants de l'OSCE et crimes qu'il continue de commettre contre la population civile* : Fédération de Russie (PC.DEL/50/23)
- b) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (PC.DEL/65/23), Azerbaïdjan
- c) *Violations flagrantes de la liberté des médias par certains États participants occidentaux de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/49/23), Suède-Union européenne, Lettonie, Moldavie

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Conversation téléphonique que le Président en exercice, S. E. M. B. Osmani, a eue avec le Ministre arménien des affaires étrangères, S. E. M. A. Miroyan, et le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, S. E. M. J. Bayramov, le 10 janvier 2023 : Président*
- b) *Allocution prononcée par le Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. B. Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, devant le Conseil permanent : Président*
- c) *Entretiens informels tenus le 13 janvier 2023 entre le Président en exercice, S. E. M. B. Osmani, et les chefs des institutions et des opérations de terrain de l'OSCE : Président*
- d) *Visite effectuée par le Président en exercice, S. E. M. B. Osmani, en Ukraine les 16 et 17 janvier 2023 : Président*
- e) *Réunion entre le Président en exercice, S. E. M. B. Osmani, et le Ministre polonais des affaires étrangères, S. E. M. Z. Rau, tenue le 17 janvier 2023 : Président*
- f) *Conversation téléphonique que le Président en exercice, S. E. M. B. Osmani, a eue avec le Ministre estonien des affaires étrangères, S. E. M. U. Reinsalu, le 18 janvier 2023 : Président*

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/7/22/Corr.1 OSCE+) : Secrétaire générale*
- b) *Appel à l'adoption d'un budget unifié pour 2023 : Secrétaire générale*
- c) *Conférence de haut niveau sur le changement climatique, prévue à Vienne en mars 2023 : Secrétaire générale*

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Élections législatives en Finlande prévues le 2 avril 2023 : Finlande*
- b) *Élections locales en Albanie prévues le 14 mai 2023 : Albanie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 26 janvier 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1458
19 January 2023

FRENCH
Original: ENGLISH

1407^e séance plénière
Journal n° 1407 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1458
RECOMMANDATION D'ADOPTER UNE DÉCISION SUR LES
DATES ET LE LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU
CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel de l'OSCE sur les dates et le lieu de sa prochaine réunion (document MC.DD/1/23 du 13 janvier 2023) ;
2. Recommande au Conseil ministériel d'adopter cette décision selon une procédure d'approbation tacite prenant fin le mercredi 25 janvier 2023 à 8 heures HEC.